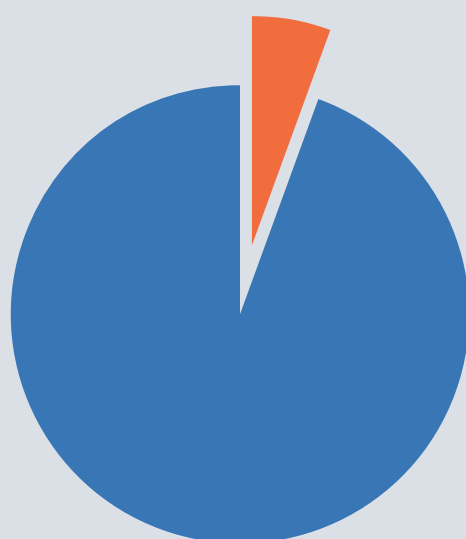


SANTÉ ET SÉCURITÉ ET AU TRAVAIL

LE BTP

un secteur particulièrement
exposé aux accidents



EN 10 ANS



-29% d'accidents dans le BTP
grâce aux actions de prévention.
Il est donc utile d'agir pour limiter les AT !

POURQUOI DOIS-JE ÊTRE PARTICULIÈREMENT VIGILANT EN TANT QUE TUTEUR ?

**1 accident du travail
sur 4** concerne des
salariés ayant **moins
de trois mois d'ancienneté** au poste !



Ces accidents ont surtout lieu **dans le mois qui
suit l'entrée** dans l'entreprise.

Et les jeunes ? C'est une population à risque.
Les salariés de **moins de 29 ans ont deux fois plus d'AT**
que les autres salariés !

CONCRÈTEMENT, QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE TUTEUR ?



J'anticipe

*J'échange en amont
avec l'organisme de
formation, je m'assure
ainsi de ce que le tuteur
sait ou ne sait pas. Je
pourrai ainsi adapter
mon discours.*



J'accueille

*Je prends le temps de
réaliser un accueil
complet, en abordant
la santé et la
sécurité au travail
grâce aux supports
adaptés (outil
Tuto'Prév, fiches
prévention BTP, etc.)*

LES EPI : je fournis, j'explique, je vérifie



J'accompagne

*Je me rends
disponible pour
mon tuteur,
particulièrement
lorsqu'il a des
questions liées à la
santé ou à la sécurité.
Je fais le point
régulièrement
avec lui lors
d'entretiens de suivi.*



Je suis attentif

*Je prends soin de
mon tuteur sur le
chantier, je veille à ce
qu'il ne prenne pas
de risques inconsidérés,
et à ce qu'il ne
soit pas mis à
l'épreuve.*

**TUTEUR : LE MAILLON
INDISPENSABLE POUR LA SANTÉ ET
LA SÉCURITÉ DU NOUVEL ARRIVANT !**